

<b>PRESENTS</b>		
CHARLET	Delphine	<i>Présidente de la Commission</i>
ARHANT	Guirec	<i>Vice-Président de la Commission</i>
ROUSSELOT	Pierrick	<i>Membre du Bureau Exécutif (Sport)</i>
ADAM	Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
BOISNARD	Geneviève	<i>LE VIEUX-MARCHE</i>
CABEL	Michel	<i>CAMLEZ</i>
CANEVET	Fabien	<i>LANNION</i>
CORNIC	Julien	<i>Conseil de Développement</i>
GAREL	Monique	<i>Conseillère en charge des manifestations culturelles et touristiques</i>
GUELOU	Hervé	<i>PLUFUR</i>
HAMON	Annie	<i>PERROS-GUIREC</i>
HENRY	Serge	<i>Remplaçant, PASCIOU Yvan TROGUERY</i>
HERVE	Thérèse	<i>LANNION</i>
HUNAUT	Christian	<i>LANNION</i>
LE LUHERNE	Jean-Pierre	<i>CM, MINIHY-TREGUIER</i>
LE MEUR	Anne-Marie	<i>PRAT</i>
LE NORMAND	Dominique	<i>COATREVEN</i>
LINTANF	Hervé	<i>POULDOURAN</i>
ROUZES	Bernard	<i>TREDARZEC</i>
SABLON	Hélène	<i>PLESTIN LES GREVES</i>
TROADEC	Janine	<i>Remplaçante de Pierre ADAM TREVOU-TREGUIGNEC</i>
WEISSE	Philippe	<i>QUEMPERVEN</i>
<b>EXCUSES</b>		
ADAM	Pierre	<i>CM, TREVOU-TREGUIGNEC, remplacé par Janine TROADEC</i>
CADIOU	Gaby	<i>CM, PLOUARET</i>
CAPITAINE	René	<i>CAVAN</i>
COIC	Alain	<i>PERROS-GUIREC</i>
LE MEN	Françoise	<i>LANNION</i>
L'HOTELLIER	Bertrand	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
PASQUIOU	Yvan	<i>TROGUERY remplacé par HENRY Serge</i>
PONTAILLER	Catherine	<i>PERROS-GUIREC</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
JEZEQUEL	Patrick	<i>TREBEURDEN, élu en charge du Sémaphore</i>
CANDELA	Agathe	<i>Directrice Culture Scientifique</i>
MASURE	Christophe	<i>Direction Enseignement musical et Affaires Culturelles</i>

<b>Commission n°6 « Sport, Loisirs, Culture et Equipements structurants »</b>	
<b>Le Mercredi 6 Septembre 2017 à 17h30</b>	<b>Petit Amphithéâtre - LTC</b>

<b>ORDRE DU JOUR</b>
<b>1. Fête de la science :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'édition 2017</li> <li>- Convention avec le Planétarium</li> </ul>
<b>2. Etats généraux de la culture CD22 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs et de l'état d'avancement de la démarche engagée par le CD22</li> <li>- Elaboration des contrats culturels de territoire : méthodologie et calendrier</li> </ul>
<b>3. Enseignement de la musique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre de rentrée 2017-2018 : EMCT et associations</li> <li>- Tarifs d'intervention des dumistes et de l'Orchestre A l'Ecole (OAE)</li> </ul>
<b>4. Diffusion culturelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation commune des théâtres de l'Arche et du Sillon</li> <li>- Gratuité des théâtres de l'Arche et du Sillon pour certaines associations</li> </ul>
<b>5. Nouvelles demandes de subventions</b>
<b>6. Points divers</b>

Mme Delphine CHARLET ouvre la séance en informant que l'ordre du jour concerne principalement des sujets sur la culture. La prochaine commission portera sur des questions liées au sport.

## **1. Fête de la science**

### **A. Présentation de l'édition 2017**

Il s'agit d'une manifestation nationale (26e édition). 3 sites sont concernés sur les Côtes-d'Armor : le Parc du Radôme à Pleumeur-Bodou, l'Espace des Sciences et des Métiers de Ploufragan et le Médi@centre à Chatelaudren.

Pour la 2e année, la fête de la science est pilotée sur notre territoire par LTC et le Planétarium de Bretagne (membre du Pôle culture scientifique régional). Elle se déroulera du 6 au 8 octobre 2017.

Le « Village des sciences » inclut le Planétarium de Bretagne, la Cité des Télécoms, le Village gaulois et le Pôle Phoenix. 16 participants sont mobilisés dont Armorscience, l'ENSSAT, l'Aquarium, LPO... et bien sûr le Planétarium, la Cité des Télécoms et le Village gaulois.

La manifestation est gratuite. Des navettes sont prévues entre les équipements.

Programme :

- 6 octobre : journée consacrée aux scolaires
- Après-midis des 7 et 8 octobre ouvertes au grand public

Inauguration le 7/10 à 15h

Budget : 16 330 €

Région - DRRT : 2 000 €

LTC (prestation au titre de la coordination) : 4 080 € + aide en nature

(3 000 € en 2016, mais la journée consacrée aux scolaires était très réduite)

### **B. Convention avec le Planétarium**

Voir document joint

➤ **Avis favorable**

## **2. Etats généraux de la culture CD22**

---

En préambule Mme Charlet précise qu'il s'agit d'une démarche du Conseil départemental et non d'un projet de LTC. Après une première année de baisse budgétaire, le département souhaite sanctuariser une enveloppe « culture » et définir sa politique en s'appuyant sur les nouvelles intercommunalités. Pour autant cette compétence reste encore largement assurée par les communes.

M. Philippe Weisse regrette que l'agence culturelle départementale (Itinéraire Bis) ait disparu. Il a lui-même participé de nombreuses années à cette instance et constate que les actions culturelles, en particulier celle menées dans les petites communes, ont disparu. Il est difficile pour ces communes de mener des projets culturels sans un accompagnement.

### **A. Présentation des objectifs et de l'état d'avancement de la démarche engagée par le CD22**

Pour redéfinir sa politique culturelle, le département des Cotes-d'Armor a engagé une réflexion autour de l'action publique en faveur des arts et de la culture, en concertation avec les collectivités et les acteurs culturels. Cette démarche dénommée « États généraux des politiques culturelles » va être déclinée pour chaque intercommunalité.

A noter que l'Etat et la Région Bretagne veulent également mieux prendre en compte, voire favoriser, l'émergence de politiques culturelles au niveau intercommunal.

Le Département intervient sur trois axes prioritaires :

- *L'accompagnement de l'émergence artistique et de la création contemporaine / Objectif : permettre aux artistes émergents de structurer et développer leurs projets*

- *Le soutien à la présence artistique sur les territoires ainsi qu'aux projets culturels de territoire / Objectif : aider les manifestations culturelles, les centres culturels, le spectacle vivant, les projets autour des arts visuels, des musiques actuelles, du cinéma, de la culture bretonne et galloise...*
- *L'aide à la médiation culturelle en direction des publics / Objectif : accompagner le public dans la découverte et la compréhension des œuvres*

Le CD22 souhaite redéfinir son action sur ces trois axes et établir une feuille de route partagée pour les années à venir avec les collectivités et les acteurs culturels. Il propose d'élaborer des **contrats culturels de territoire** avec chaque intercommunalité du département et a déjà entamé des rencontres sur les 8 EPCI. Une restitution plénière a eu lieu en juin. En parallèle des rencontres avec les acteurs culturels des territoires sont prévues en automne.

## **B. Élaboration des contrats culturels de territoire : méthodologie et calendrier**

Le Département a fait un état des lieux de ses interventions sur LTC sur les 3 axes :

- Le soutien à l'émergence artistique (Artistes, compagnies) : 9 compagnies ou artistes sur le territoire de LTC en 2016,
- L'accompagnement aux projets culturels de territoire : manifestations d'envergure (Rimat, Festival Voce Humana, Festival de Buguèles, Cap sur les arts...), centres culturels (Carré Magique, Arche, Sémaphore, An Dour Meur...), culture bretonne (Ti Ar Vro...), + divers lieux culturels associatifs (Imagerie, Cinéma le Douron, Comp Papier Théâtre, Le Loguelou...)
- L'aide à la médiation culturelle et artistique en direction des publics : Schémas départementaux d'enseignement artistique (EMCT, EM3R, Maldoror, Evi'danse...), école & cinéma (13 écoles de LTC en 2016), résidences d'artistes en collège...

A noter que le Département a géré jusqu'en 2016 une galerie d'art contemporain sur le site du Douven à Trédrez-Locquémeau.

Le département a également des compétences culturelles obligatoires avec la bibliothèque départementale des Côtes-d'Armor (bibliobus, formations et soutien aux animations dans les bibliothèques...) et les archives départementales

Pour l'élaboration des contrats culturels de territoire, le département propose une méthodologie et un calendrier qui pourront être adaptés à chaque intercommunalité. Il va mettre en place en automne un comité de pilotage et un comité technique associant chaque EPCI, ainsi qu'un comité consultatif de partenaires associant les acteurs culturels.

Le département souhaite réaliser, avec l'aide d'un prestataire, des diagnostics de territoire par EPCI (fin des diagnostics en mai 2018). L'objectif est d'identifier les points forts et les manques de chaque territoire. Une mise en commun des 8 diagnostics est prévue en juin 2018.

À partir de septembre 2018, le CD22 propose de démarrer la rédaction des projets culturels (cycle de réunions EPCI / Département)

Plusieurs membres de la commission se demandent quel sera la place de LTC alors que, comme cela a été rappelé, la majeure partie des actions culturelles est menée au niveau communal.

M. Guirec Arhant regrette que les élus locaux aient été peu sollicités. Il espère que ceux-ci seront plus entendus.

Mme Delphine Charlet conclut en évoquant la nécessité de rester vigilant sur l'évolution des enveloppes budgétaires.

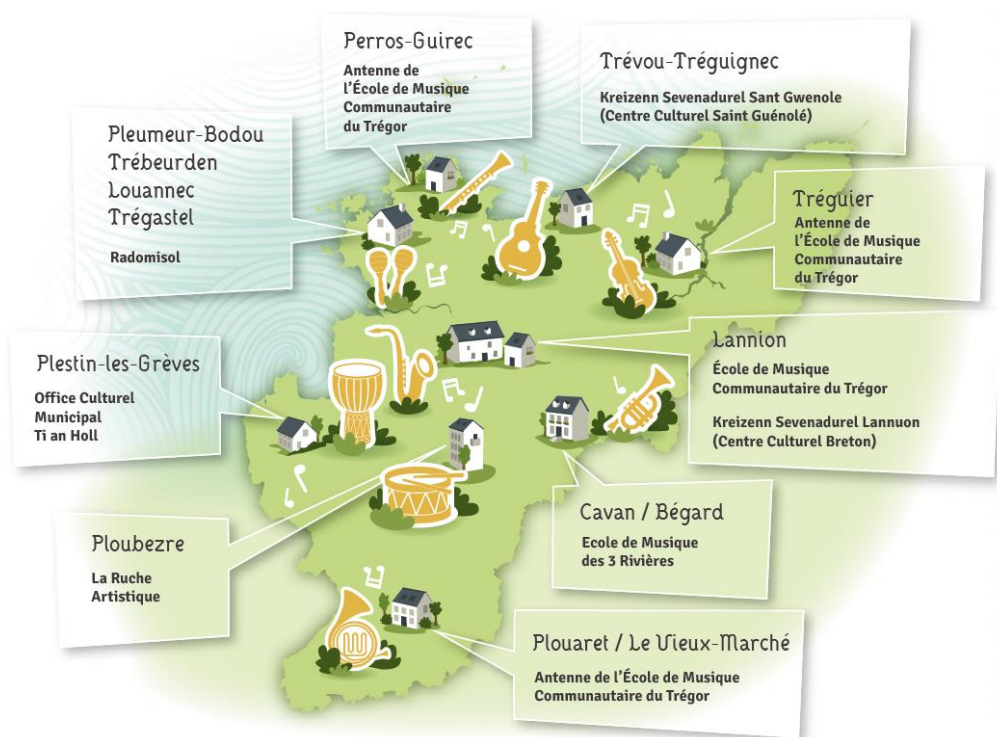
➤ **Dont acte**

### 3. Enseignement de la musique

#### A. Offre de rentrée 2017-2018 : EMCT et associations (voir plaquette de la saison 2017/2018)

Mme CHARLET présente cette deuxième rentrée depuis la prise de compétence de l'enseignement musical, avec comme principale nouveauté l'intégration de l'école de musique communautaire du Haut-Trégor avec l'EMCT.

Elle rappelle que l'offre s'appuie également sur 6 écoles de musique associatives : l'École de Musique des 3 Rivières, Radomisol, le Centre Culturel Breton Lannion (KSL), le Centre Culturel St Guénolé, La Ruche Artistique et l'Office Culturel Municipal (Ti An Holl).



52 activités différentes sont proposées et près de 1 600 élèves attendus (900 à l'EMCT et 700 pour les associations).

Autre nouveauté : l'intervention de dumistes dans les écoles de l'ensemble du nouveau territoire

### **B. Tarifs d'intervention des dumistes et de l'Orchestre A l'Ecole (OAE)**

En 2016, LANNION-TREGOR Communauté a créé un tarif pour les prestations des dumistes réalisées à la demande de communes dans les écoles ou structures communales (au-delà des heures prises en charge par LTC dans le cadre du projet communautaire d'enseignement de la musique).

Ce tarif a été calculé à partir de la moyenne du coût horaire réel pour LTC des 3 dumistes de l'époque soit 64,89 € de l'heure. Les coûts de structure et les déplacements restant à la charge de l'agglomération.

Depuis de nouveaux dumistes ont été recrutés pour couvrir l'ensemble du territoire, agents situés au début de la grille salariale du cadre d'emploi des dumistes. Par ailleurs, l'EMCT est sollicitée également pour l'intervention de professeurs de musique sur des projets, tel le projet d'orchestre à l'école de la commune de Pleudaniel.

Il est proposé de redéfinir un nouveau cadre et un nouveau tarif pour l'année scolaire 2017/2018. Les enseignants et dumistes susceptibles d'intervenir pour ce type de projets sont tous en catégorie B. Il est proposé de faire une moyenne du coût horaire de l'ensemble du personnel enseignant de cette catégorie, puis de déduire l'aide du Conseil départemental (14,50 % de la masse salariale).

<b>ENSEIGNANTS EMCT CAT B (2017)</b>	<b>Salaires annuels avec charges patronales</b>	<b>Nbr d'heures annuelles effectuées</b>	<b>Coût de l'heure</b>
TOTAL TOUS STATUTS CONFONDUS	787 007 €	13 630,94	57,74 €

Coût horaire moyen proposé : 57,74 € - 14,50 % (subvention CD22) = 49,37 €

➤ **Avis favorable de la commission**

## **4. Diffusion culturelle**

### **A. Programmation commune des théâtres de l'Arche et du Sillon**

Avec la fusion LTC – CCPL – CCHT en janvier 2017, les salles culturelles du Sillon et du Théâtre de l'Arche se retrouvent aujourd'hui dans une même entité de gestion. Ce changement est l'occasion de proposer une offre plus large aux habitants pour cette saison 2017/2018. Ainsi il est désormais possible avec un seul abonnement d'assister aux spectacles présentés dans les deux équipements.

Plus de 25 spectacles sont programmés : humour, théâtre, musique, magie, films documentaires, artistes connus, découvertes...

Mme CHARLET informe que les membres de la commission vont être invités à deux spectacles :

- Le 7 octobre au Théâtre de l'Arche : spectacle musical et humour « Les aristo' »
- Le 25 novembre au Centre Culturel du Sillon : concert folk-rock-blues « William Z Villain »

M. Arhant explique la politique de programmation menée par la CCHT et même auparavant par la commune de Tréguier qui mixte des têtes d'affiche avec des spectacles découvertes. Il précise que ces artistes sont moins connus mais que la qualité est pour autant au rendez-vous. Une politique tarifaire incitative a été mise en place pour que les gens viennent et en règle générale les retours sont très positifs.

M. Julien Cornic constate qu'il y a seulement 10 % d'artistes bretons ou de productions bretonnes programmés. Il informe que ce pourcentage est identique pour le Carré Magique, alors qu'il est 3 voire 4 fois plus important sur les salles communales d'An Dour Meur et du Sémaphore. Sachant que ces salles fonctionnent avec de l'argent public, il souhaiterait qu'un effort soit fait en direction des acteurs culturels bretons.

Mme Delphine Charlet propose aux membres de la commission de débattre de cette question.

M. Fabien CANEVET exprime son accord avec la remarque de M. Cornic. Il prend l'exemple de la chanson ou variété française qui est aujourd'hui très riche grâce à la mise en place de quotas dans les radios, pour limiter l'hégémonie de la musique anglo-saxonne. Il regrette également la position des directeurs/programmeurs qui ne veulent pas d'ingérence des élus dans leurs programmation. Même s'il comprend que le choix de tel ou tel artiste est du ressort du programmeur, il souhaiterait que les élus puissent intervenir sur les des axes de programmation.

M. Christophe Masure informe que pour les salles du Sillon et de l'Arche, la programmation faisait l'objet de débats en commission culturel de la CCHT ou de la CCPL. Il précise que même pour le Carré Magique, les différents financeurs fixent des lignes directrices au directeur/programmeur qui sont ensuite formalisées dans le cadre d'une convention.

M. Guirec Arhant confirme que des axes avaient été arrêtés par les élus de la CCHT : programmation pluridisciplinaire, alternance de têtes d'affiche et de découvertes... et que dans ce cadre le directeur avait toute l'attitude sur le choix des artistes.

Mme Hélène Sablon informe que les élus de Plestin-Les-Grèves font confiance au directeur d'An Dour Meur. Elle explique le taux plus important d'artistes bretons par la mise en œuvre d'une politique de résidences d'artistes locaux.

M. Patrick Jezequel, élu référent du Sémaphore, précise que les élus de la commune de Trébeurden n'ont jamais établi de priorité quant aux artistes bretons. Comme pour Plestin-Les-Grèves, les élus font confiance au directeur dans les choix artistiques.

M. Arhant est convaincu que le taux de 10 % d'artistes breton pour cette nouvelle programmation n'est pas volontaire et pense qu'il était supérieur les années précédentes. Il propose d'être vigilant et ne veut pas de programmation trop « parisienne ». Mais il n'est pas favorable à des quotas imposés aux programmeurs.

Mme Charlet souhaite également que les artistes locaux trouvent leur place dans la programmation, mais ne souhaite pas imposer de quota.

Départ de M. Arhant, car il est attendu pour une autre réunion à Tréguier.

### **B. Gratuité des théâtres de l'Arche et du Sillon pour certaines associations**

Les salles du Sillon et de l'Arche sont régulièrement utilisées par des associations pour l'organisation de manifestations diverses : Spectacles, réunions/AG, conférences, répétitions, repas...

Des tarifs ont été votés en début d'année pour ces locations.

Toutefois les Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux accordaient des gratuités totales ou partielles à certaines d'entre elles pour diverses raisons.

Afin de définir un cadre précis pour ce type de demande, un état des locations et des gratuités a été dressé par les responsables des deux salles.

Ce sujet étant relativement sensible (avantages considérés comme des acquis par certaines associations), il est proposé de mener une concertation avec les élus des territoires concernés pour faire une proposition à une prochaine commission.

### **C. Point d'information sur le projet « spectacle Jeune Public »**

Mme Charlet rappelle le contexte :

Depuis 2005, LTC invite les enfants des écoles élémentaires du territoire (du CP au Cm2) à assister à un spectacle au carré Magique. L'objectif est de toucher une population qui n'accède au lieu de spectacle que si on l'y amène et donner l'envie d'aller voir des spectacles (école du spectateur). L'organisation du volet « artistique » de ce spectacle était confiée au Carré Magique moyennant une subvention complémentaire. Les relations avec les communes et les écoles, les plannings et les transports étaient gérés par les services de l'agglomération.

Une participation de 4,5 € par enfant était demandée aux communes, LTC prenant en charge le reste du coût du spectacle et le coût des transports.

Depuis, le territoire s'est agrandi. On est passé de 3 000 enfants, à 4 700, puis 5 900 à la suite des différentes fusions territoriales.

C'est pourquoi il a été décidé de revoir l'organisation de ces spectacles et développer une saison « jeune public » à l'échelle de LTC, projet présenté à la commission 6 du 8/03/17 et validé en bureau exécutif.

Rappel des enjeux :

- Accroître l'offre artistique pour les jeunes spectateurs sur l'ensemble du territoire
- Œuvrer à une politique de diffusion culturelle cohérente et faire travailler ensemble les principaux acteurs

Cette organisation s'appuie sur les 5 salles culturelles du territoire :

- 3 salles communautaires : Carré Magique, Théâtre de l'Arche et Centre Culturel du Sillon
- 2 salles communales : An Dour Meur (Plestin-Les-Grèves) et le Sémaphore (Trébeurden)



Les cinq salles se sont associées pour proposer des séances scolaires diversifiées où tous les genres artistiques se croisent : cirque, danse, musique, cinéma, marionnettes, théâtre d'ombres ... 31 représentations sont prévues, soit presque 7.000 places. Une brochure sera transmise à toutes les écoles de LTC en début d'année. Elles seront invitées à s'inscrire sur un site internet dédié.

Il est envisagé des développements pour les années suivantes:

- Articulation entre la saison « jeune public » et le projet communautaire d'enseignement de la musique
- Intégration de nouveaux acteurs qui proposent déjà ou souhaitent développer des spectacles jeune public (Papier Théâtre, Le Loguelou, le service culturel de Perros-Guirec, le festival Môme-Art, le Rimat avec son projet en direction des jeunes...)
- Développement d'une communication culturelle commune avec par exemple la création d'un site dédié

M. Philippe Weisse évoque l'organisation de spectacle dans les petites communes (à l'image de ce que faisait l'itinéraire Bis par le passé). Il souhaiterait que les directeurs des salles communautaires puissent conseiller les élus pour organiser des spectacles de qualité dans leurs communes.

M. Masure informe que la question d'une programmation hors les murs a plusieurs fois été évoquée par les élus de certaines communes. C'est un objectif qui a été donné au Carré Magique lors du transfert de l'équipement à LTC. Chaque année, des spectacles sont programmés sur différentes communes. Ce point pose également la question de l'adaptation des salles communales pour accueillir des spectacles dans de bonnes conditions. Il pourrait être pertinent de solliciter les directeurs de salle culturelle à chaque projet de construction ou de réhabilitation de salle des fêtes.

M. Bernard Rouze de Trédarzac fait part d'une action de la commune qui amène chaque année 40 adolescents au Sillon pour le spectacle de magie. Il demande si la commune pourrait bénéficier d'un tarif préférentiel. M. Masure informe qu'il existe déjà un tarif « jeune » voté au dernier Conseil Communautaire. Il va se renseigner pour savoir quel était le tarif appliqué à la commune de Trédarzac au temps de la CCPL.

## 5. Nouvelles demandes de subventions

---

### ▪ **Argentina Trophy** (voir fiche synthétique)

Participation de deux jeunes de Lanmodez et de Saint-Agathon à la 2ème édition de l'Argentina Trophy, raid automobile de 10 jours.

M. Pierrick Rousselot constate que cette manifestation ne répond pas aux critères « manifestations sportives d'envergure »

### ➤ **Avis défavorable de la commission**

### ▪ **Marathon / Objectif Autonomie** (voir fiche synthétique)

Organisation d'un marathon Paimpol - Perros-Guirec le 1<sup>er</sup> octobre 2017 au profit de l'association « Objectif Autonomie ».

M. Rousselot informe que le M. Le Jeune a reçu récemment M. Pendu, le président d'Objectif Autonomie à ce sujet. M. le Jeune l'a informé que la décision serait prise en commission 6.

Au vu du dossier, cette manifestation ne répond pas aux critères « manifestations sportives d'envergure ».

M. Pierre ADAM est surpris des éléments fournis par « Objectif Autonomie » (budget, partenariat...). D'après les informations qu'il a de l'association, il s'agit d'une grosse manifestation mobilisant de nombreux acteurs et qui pourrait avoir un impact important sur notre territoire.

M. Christophe Masure informe que cette association a souvent été fortement soutenue par LTC pour divers projets, mais que les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous.

M. Christian Hunaut propose que soit donné un accord de principe avec un versement sur justificatif et en fonction du résultat (par exemple un % du budget réalisé).

Différents élus concernés par le passage de cette manifestation sur leur commune confirment que l'organisation semble ambitieuse.

Un complément d'information va être demandé à l'association, en particulier sur la partie budget.

- **Avis favorable\*** pour une subvention représentant 10 % du budget réalisé avec un montant maximum de 2 500 €  
*\* Sous réserve de la transmission d'un budget plus complet.*

- **Festival Armoricult** (voir fiche synthétique)

Festival de courts métrages sur trois jours. Présentation devant un jury de 16 courts métrages en compétition et d'une dizaine d'autres en off.

D'après le dossier, cette manifestation ne répond pas aux critères « manifestations culturelles d'envergure »

Mme Hélène sablon, informe que la mairie de Plestin-Les-Grèves ne va pas attribuer de subvention, mais va aider directement la manifestation (prêt de matériel et de salles). Elle demande pourquoi le festival Armoricult ne rentre pas dans les critères de LTC, alors qu'un autre festival de courts métrages avait reçu une subvention de LTC ?

Mme Charlet, explique que le festival Courtoujours a reçu le soutien de LTC pour l'édition des 10 ans, car la manifestation cette année-là avait un rayonnement sur une grande partie du territoire de LTC. L'année suivante cette association a sollicité à nouveau une aide pour une édition « ordinaire » du festival, aide qui lui a été refusée.

- **Avis défavorable de la commission**

- **Spectacle Jeune Public / Rimat** (voir fiche synthétique)

Organisation de concerts de musique baroque en direction du jeune public.

Mme Charlet fait remarquer que ce projet correspond à certains objectifs de LTC en matière de spectacle jeune public et de découverte de la musique. Toutefois elle considère que l'association s'est engagée un peu vite, puisque des écoles sont déjà inscrites, sans garantie du financement. Elle a l'impression que LTC est un peu mise devant le fait accompli et que par ailleurs, le Rimat a déjà bénéficié d'une augmentation très importante de sa subvention ces dernières années.

Il est proposé de travailler en 2018 avec l'association pour intégrer le projet « Jeune Public » pour l'année scolaire 2018/2019.

➤ **Avis défavorable de la commission**

Lors des échanges sur ces 4 demandes de subvention, il a été exprimé l'objectif de retravailler les critères de subvention pour limiter les questions d'interprétation.

Les élus souhaitent également que le cadre soit mieux expliqué aux associations au moment de la rédaction des dossiers de demandes de subvention. Le service culture a effectivement prévu de rajouter une notice explicative pour informer les associations des modalités d'attribution des subventions exceptionnelles : pas de cofinancement communes / LTC pour un même objet, critères attendus...

M. Hunaut demande qu'une copie de cette notice soit envoyée aux communes pour que tout le monde ait bien connaissance de ces règles.

Mme Charlet précise que jusqu'à présent LTC acceptait d'étudier les dossiers « au fil de l'eau », car il s'agissait d'une nouvelle politique de l'agglo. Elle considère que, sauf exception, une manifestation sportive ou culturelle d'envergure se prépare bien en amont et que désormais les dossiers devront parvenir à LTC en début d'année<sup>1</sup>. Cela permettra d'avoir une vision globale et de répartir de manière plus équitable l'enveloppe financière. Ce point a d'ailleurs été demandé également par M. Bouriot, vice-président de LTC en charge des finances.

M. Rousselot en profite pour rappeler le contexte financier pour les collectivités et la nécessité de maîtriser le budget de LTC.

## 6. Questions diverses

---

Pas de questions diverses

---

<sup>1</sup> Pour information, la limite de dépôt des dossiers de demande de subvention pour l'année 2018 est fixée au 31 novembre 2017.